

# SEANCE DU 20 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

**Présents :** Mrs : G. CHAZAL, J. m. DESLOGES, D. FRERE, P. GAY, J-P. LAFONT, F. LEPIN, M. MATHEVET, B. RELING, D. SOULIER.

Mmes : M. CHENEVIER, C. EPAL.

**Absents :**

C. GROS pouvoir à Mélanie CHENEVIER  
I. PAIN Excusée  
G. TEMPE pouvoir à Yves BOULANGER

Monsieur Jean-marie DESLOGES a été nommé Secrétaire

## **OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		243 723,12 €	206 807,01 €		206 807,01 €	243 723,12 €
Opérations de l'exercice	398 080,68 €	595 050,56 €	265 907,74 €	450 043,10 €	663 988,42 €	1 045 093,66 €
<b>TOTAUX</b>	398 080,68 €	838 773,68 €	472 714,75 €	450 043,10 €	870 795,43 €	1 288 816,78 €
Résultat de clôture		440 693,00 €	22 671,65 €			418 021,35 €

Besoin de financement	22 671,65 €
Excédent de financement	

Reste à réaliser	260 298,79 €	83 158,97 €
------------------	--------------	-------------

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	177 139,82 €

Besoin total de financement	199 811,47 €
Excédent total de financement	

Considérant l'excédent de fonctionnement.

**DECIDE** d'affecter la somme de 199 811,47 € 1068 investissement.

**DE REDUIRE** l'excédent de fonctionnement de cette somme 199 811,47 € et décide d'affecter la somme de

240 881,53 €

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ONT SIGNE** au registre des délibérations G. CHAZAL, J. m. DESLOGES, D. FRERE, P. GAY, J-P. LAFONT, F. LEPIN, M. MATHEVET, B. RELING, D. SOULIER, M. CHENEVIER, C. EPAL.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		10 083,36 €		13 770,79 €		23 854,15 €
Opérations de l'exercice	13 862,22 €	17 841,40 €	21 469,16 €	3 764,57 €	35 331,38 €	21 605,97 €
<b>TOTAUX</b>	13 862,22 €	27 924,76 €	21 469,16 €	17 535,36 €	35 331,38 €	45 460,12 €
Résultat de clôture		14 062,54 €	3 933,80 €			10 128,74 €

Besoin de financement	3 933,80 €
Excédent de financement	

Reste à réaliser		
------------------	--	--

Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	3 933,80 €
Excédent total de financement	

Considérant l'excédent de fonctionnement.

**DECIDE** d'affecter la somme de 3 933,80 € compte 1068 investissement.

**DE REDUIRE** l'excédent de fonctionnement de cette somme 3 933,80 € et décide d'affecter la somme de  
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

10 128,74 €

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ONT SIGNE** au registre des délibérations G. CHAZAL, J. m. DESLOGES, D. FRERE, P. GAY, J-P. LAFONT, F. LEPIN, M. MATHEVET, B. RELING, D. SOULIER, M. CHENEVIER, C. EPAL.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		56 833,27 €		42 478,65 €		99 311,92 €
Opérations de l'exercice	6 534,57€	22 101,49 €	125 843,18 €	45 129,10 €	132 377,75 €	67 230,59 €
TOTAUX	6 534,57 €	78 934,76 €	125 843,18 €	87 607,75 €	132 377,75 €	166 542,51€
Résultat de clôture		72 400,19 €	38 235,43 €			34 164,76 €

Besoin de financement	38 235,43 €
Excédent de financement	

Reste à réaliser	58 639,50 €	19 318,03€
Besoin de financement	39 321,47 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		

Besoin total de financement	77 556,90€
Excédent total de financement	

Considérant l'excédent de fonctionnement.

**DECIDE** d'affecter la somme de 72 400,19 € au compte 1068 investissement.

**DE REDUIRE** l'excédent de fonctionnement de cette somme 72 400,19 € et décide d'affecter la somme de  
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

0 €

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ONT SIGNE** au registre des délibérations G. CHAZAL, J. m. DESLOGES, D. FRERE, P. GAY, J-P. LAFONT, F. LEPIN, M. MATHEVET, B. RELING, D. SOULIER, M. CHENEVIER, C. EPAL.

## **OBJET : POSITIONNEMENT SOURCE LE CHAMP DU BOSC A VANOSC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Cabinet JULIEN et Associés d'Annonay (07), le relevé de terrain, la comparaison des éléments existants par rapport au plan cadastral et le positionnement de la source sur le cadastre pour un montant de 400,00 € HT.

## **OBJET : CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDE07**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que des travaux d'éclairage public dans la Rue Joseph BESSET et la Rue des Esclops.

Il présente un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage qui définit les modalités administratives, techniques et financières.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage confiée au SDE07 ;
- 
- Charge Monsieur le Maire de signer cette convention avec le Président du SDE07 ou son représentant.

## **OBJET : FOURNITURE ET POSE BLOC DE SECOURS BAES SALLE JEAN MOULIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'Entreprise Christian SOUVIGNET de VANOSC (07) pour la fourniture et la pose d'un bloc de secours BAES à la Salle Jean MOULIN pour un montant de 112, 00 € HT.

## **OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DE CONTRATS AIDES : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION OU CONTRAT D'AVENIR**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a contracté plusieurs Contrats d'Accompagnements à l'Emploi, Contrats Unique d'Insertion.

Il s'avère que l'offre de contrats aidés par l'Etat s'est élargie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 aux Contrats d'Avenir sur lesquels les aides de l'Etat interviennent à hauteur de 75 % du smic brut mensuel sur 35 h maximum , avec des exonérations de charge employeur (prévues dans le cadre de la circulaire CUI du 29 mai 2009).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le recrutement, de façon générale, de personnel dans le cadre des emplois aidés (contrat unique d'insertion ou contrat d'avenir...), dans la limite des crédits prévus au budget primitif ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces dispositifs et à la conclusion des contrats y afférant.

## **OBJET : CONTRAT EMPLOI D'AVENIR**

Monsieur le Maire et Mme EPAL Channtha Conseillère Déléguée proposent à l'assemblée communale d'embaucher Monsieur MONTEL Alexandre dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion sous la forme d'un dispositif d'Emploi d'Avenir Non Marchand.

Madame EPAL Channtha présente le contrat de travail qui stipule entre autres :

- La durée du contrat est prévu pour une durée de 36 mois ;
- Il est prévu une période d'essai d'un mois renouvelable une fois ;
- Les principales missions sont les suivantes :
  - Travaux de maçonnerie ;
  - Travaux bâtiments, gros nettoyage, travaux d'entretien, peinture etc...
  - Participation aux travaux de voirie : nettoyage, entretien etc....
- Le salarié bénéficiera d'une rémunération selon le montant du SMIC en vigueur

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de ce contrat de travail et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.